

**Université Badji –Mokhtar Annaba**  
**Faculté de médecine**  
**Département de médecine**  
**Service de médecine légale**



**Enseignement de Graduation**  
**Module de Médecine légale ( 3<sup>ème</sup> rotation)**  
**Année universitaire 2019-2020**

**Intitulé du cours : LES BLESSURES**

**Pr F.KAIOUS**  
**Docteur\_kaious@hotmail.fr**

## Objectifs

- connaître la définition d'une blessure;
- savoir prendre en charge, examiner, orienter une victime de blessures;
- connaître les constatations et l'interprétation des lésions;
- connaître la législation des blessures.

## Plan :

- I. Généralités
  - II. Classification juridique des blessures
  - III. Les contusions
    1. les contusions du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> degrés
      - a. les ecchymoses
        - description
        - étiologies
      - b. les hématomes
    2. les contusions du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> degrés
  - IV. Les plaies
    1. l'excoriation
    2. la plaie simple
    3. la plaie contuse
  - V. Les agents vulnérants
  - VI. Législation
  - VII. Conclusion
- Bibliographie

# I. Généralités

Blessure : trace organique , objective , actuelle d'un fait traumatique passé.

**intérêt de retrouver :**

- la nature ?
- l'origine ?
- la modalité ?
- la circonstance ?

une blessure c'est toute lésion produite par le rapprochement ou le choc d'une arme , d'un instrument , d'un objet quelconque ...

## II. Classification juridique des blessures

Meurtre : homicide commis volontairement

Assassinat : meurtre commis avec préméditation

Coups et blessures involontaires

Coups et blessures volontaires

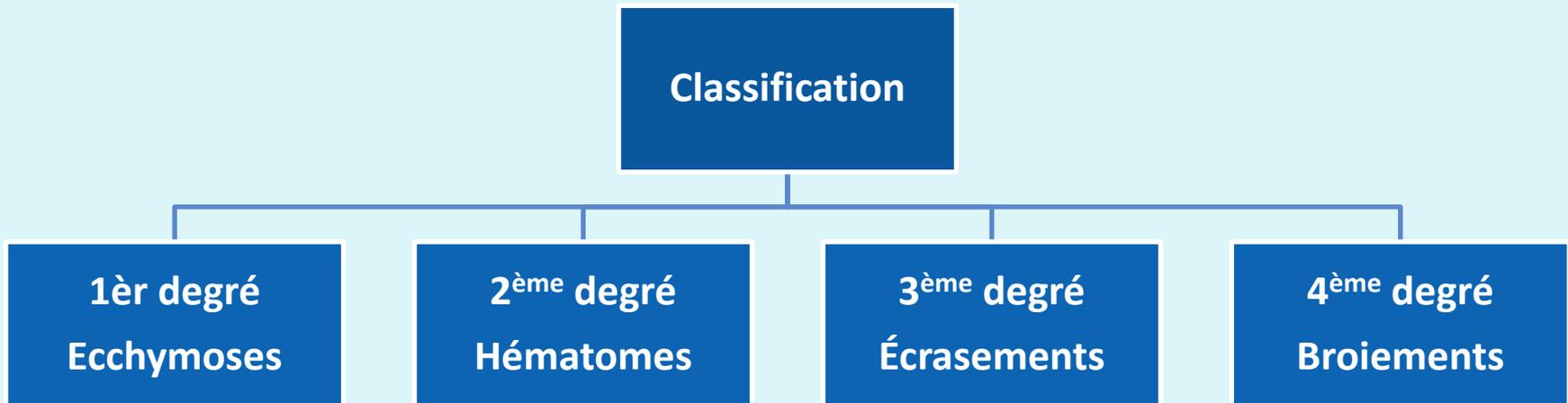
Coups et blessures simples , sans gravité : ITT  $\leq$  15 jours

Coups et blessures graves : ITT  $>$  15 jours

ITT( pénale): incapacité totale de travail

### III. Les contusions

lésions traumatiques les plus fréquentes +++  
elles ne sont pas toujours bénignes .



il n'y a , dans les contusions , ni destruction , ni effraction des téguments : ce sont des traumatismes fermés .

## 1- les contusions du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> degrés:

### a. les ecchymoses (contusions du 1<sup>er</sup> degré) peuvent:

- indiquer le point d'impact ;
- évoquer la date de la dite violence;
- révéler parfois la nature de l'instrument;
- témoigner que le sujet était vivant .



Coll.med.leg. Annaba

## ☐ description

- ➔ du point de vue morphologique:
- taches d'un rouge livide ;
  - peuvent se retrouver à tous les niveaux;
  - leur étendue dépend de la violence....;
  - elles correspondent généralement au point et au temps d'application du traumatisme ...;
  - elles évoluent selon une chronologie :
    - coloration rapidement noirâtre (1<sup>er</sup> jour)
    - violacée: 2 à 3 jours
    - bleuâtre :3 à 4 jours, verdâtre: 5 à 6 jours , jaunâtre: 10-15jours , méconnaissable après 25 jours.

➔ du point de vue physio- ou pathologique:

rupture vasculaire



sang coagulé



hémolyse



libération de l'hémoglobine

prise en charge par les cellules macrophagiques



Hémosidérine



Hématoidine

## ❑ Etiologies

s'agit-il d'une ecchymose vraie?

s'agit-il d'ecchymose traumatique ou d'ecchymose spontanée?

les ecchymoses spontanées s'observent lors :

- d'asphyxies (**ecchymoses sous conjonctivales ...**)
- d'infections (**typhoïde , purpura ...**)
- d'intoxications ou d'intolérances (**phosphore , iode , cyanure...**)
- d'affections diverses (**leucémies , hépatites ....**)
- de traitements par injections

**b. les hématomes** (contusion du 2<sup>ème</sup> degré):

Collection sanguine dans une cavité néoformée

Plan dur : bosse

Parties molles : poche



Coll. méd. lég. Annaba

## **2- les contusions du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> degrés:**

écrasement des tissus (3<sup>ème</sup> degré)

broiement des muscles ,vaisseaux et nerfs

Dans les deux cas , il s'agit encore de contusions , c'est-à-dire de lésions sans destruction ou effraction tégumentaire , donc bien de traumatismes fermés.

## IV. Les plaies

elles présentent une solution de continuité des téguments , avec participation ou non des tissus sous jacents.

**1. l'excoriation:** érosion , éraillure, éraflure, égratignure , écorchure.

c'est la plaie la plus minime, elle résulte de l'abrasion de l'épiderme.

sur le cadavre , le derme dénudé se dessèche , brunit: **plaque parcheminée** .



Coll. méd. lég. Annaba

## 2. La plaie simple

il y a simplement effraction sans destruction des téguments;  
les bords de la plaie sont nets , réguliers, linéaires, sans aucune perte de substance.



Coll. méd. lég. Annaba

### 3. La plaie contuse

elle réunit à la fois les caractères :

- d'une excoriation ;
- d'une plaie simple;
- et d'une ecchymose .

les bords de la plaie sont:

- déchiquetés ;
- irréguliers ;
- décollés ;
- la perte de substance étant plus au moins considérable.

**NB:** l'origine vitale ( ante-mortem ) de la plaie est objectivée par 03 critères:

- hémorragie avec infiltration des tissus;
- coagulation du sang in situ;
- écartement des lèvres de la plaie.

## V. Les agents vulnérants

### 1. les agents contondants:

- naturels : poings , pieds , tête , talons ;
- improvisés: bâton , pierre , bouteille , marteau ;
- préparés : coup de poing américain, canne plombée.

### 2. les armes blanches: causes des plaies simples

- armes piquantes,
- armes tranchantes,
- armes piquantes et tranchantes à la fois.

## VI. Législation

### code pénal algérien

1. violence volontaire (CBV): **règle des 15 jours**

ITT < 15 jours : contravention

ITT > 15 jours : délit

2. violence involontaire (CBI) : **règle des 03 mois ( 90 jours)**

ITT < 90 jours : contravention

ITT > 90 jours : délit

## VI. Conclusion

une blessure résulte toujours d'un traumatisme direct ou indirect .

la blessure peut être bénigne ou grave .

le certificat médical rédigé par le premier praticien prenant en charge le malade , doit comporter le maximum d'information sur la nature des blessures , leur siège , leur nombre...

## **Bibliographie**

1. Médecine légale à usage judiciaire : P.F. CECCALDI; M.DURIGON Ed.Cujas Paris1979.
2. Médecine légale clinique : M. Debout , M. Durigon .Ed. Mark P13- P17.
3. Code pénal Algérien